Erre

N° 84

Janvier 2019

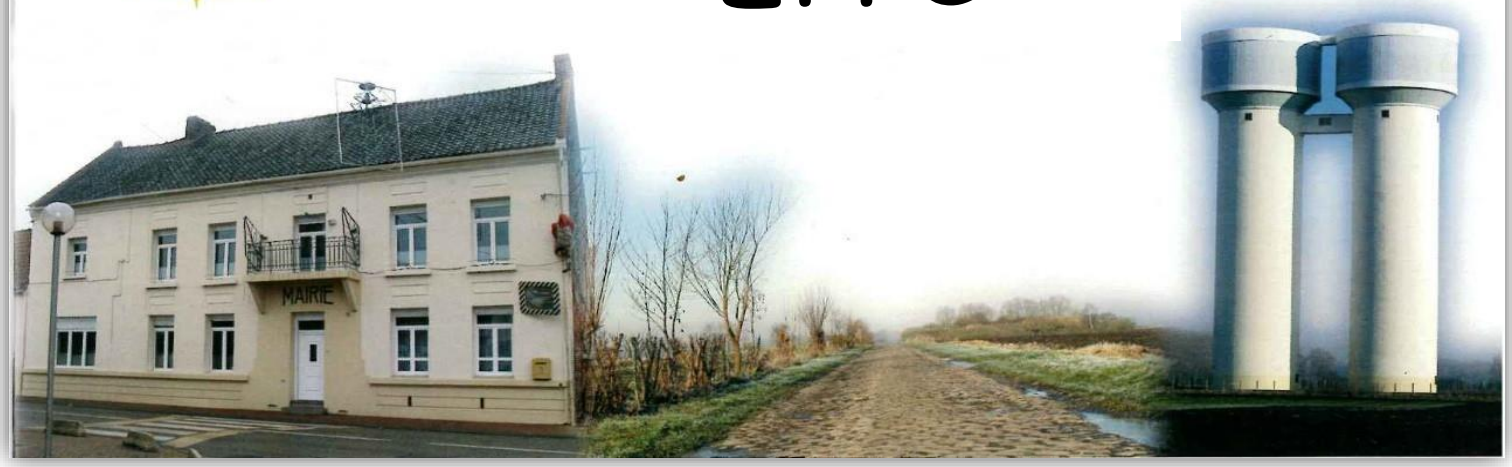

Distribution colis des Aînés

www.mairieerre.com

La Vie Erroise

Commune de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent

ERRE

VŒUX DU MAIRE 11 Janvier 2019

Merci à l'Harmonie pour sa présence et sa prestation. Toujours fidèle, elle nous accompagne dans chacune de nos manifestations et je lui en suis reconnaissant. Je voudrais excuser l'absence de celles et ceux qui pour diverses raisons n'ont pu être présents ce soir et qui m'ont transmis leurs regrets ainsi que leur sympathie et leur considération. J'ai également une pensée émue pour celles et ceux qui nous ont quittés. Au cours de mes 17 ans de mandats maintenant, j'ai souvent tissé avec eux des liens étroits et amicaux emprunts de respect et de considération.

Dix-sept années, c'est long, il est peut-être temps de dégager comme disent certains fervents de la formule et qui cumulent plus de 50 ans de mandats. Personnellement je dirai comme Brassens : « si le public en veut je les sors dare-dare, s'il n'en veut pas je les remets dans ma guitare ». C'est donc vous qui déciderez.

Je veux, tu veux, il ou elle veut. C'est affolant ce que tout le monde veut, et pas seulement parce que le mois de janvier est la période des vœux. Si nous cherchons des synonymes de vœux, nous trouvons souhaits, demandes, désirs... Depuis le mois de novembre, il faut y ajouter exigences. Les gilets jaunes ont présenté leurs vœux donc leurs exigences. Ce mouvement a recueilli la sympathie de la majorité des Français car il évoquait les difficultés de la vie quotidienne que nul ne peut contester

Je comprends les revendications exprimées et j'en partage certaines mais je me suis pris à réfléchir à leurs déclinaisons en quelques paragraphes :

- de l'utilité des élus d'abord. Ils seraient pour certains inutiles et le pays pourrait donc s'administrer tout seul. Tous pourris disait-on récemment. Le dégagisme est la nouvelle doctrine véhiculée par beaucoup. Peut-être pensent-ils comme Coluche qui a dit « Le mois de l'année où le politicien dit le moins de conneries, c'est le mois de février, parce qu'il n'y a que vingt-huit jours. »
  N'oublions pas que Coluche était surtout un humoriste et un provocateur. Je suis sûr pourtant qu'il aurait mis un gilet jaune.

- des paradoxes dans les attitudes maintenant. Les gilets jaunes veulent se faire entendre mais personne ne veut les représenter pour qu'on les écoute.
- des paradoxes dans les positions. Certains veulent créer un parti et donc présenter des candidats aux élections. Ils pourraient donc être élus. Seraient-ils forcément meilleurs que les précédents.
- du respect de la démocratie. On guillotine un président élu malgré tout par quelques millions d'électeurs mais le mouvement compte au plus fort quelques centaines de milliers d'acteurs effectifs.
- du respect de la personne que l'on menace verbalement et physiquement comme des députés, des journalistes, des représentants de l'ordre …
- de l'usage de moyens de pression pour le moins sujet à caution avec pour justification que c'est la seule façon d'obtenir satisfaction…

Pour qu'un mouvement perdure il doit se structurer et poser clairement sa feuille de route pour obtenir l'adhésion. Les revendications doivent être explicites et cohérentes et beaucoup reste à faire en ce domaine.

En tant que Maire, je reste dans mes prérogatives en vous faisant part de ces réflexions et analyses que chacun peut contester évidemment. Le mal être de beaucoup de français est réel et ce mouvement pour être utile doit être efficace. Les élections européennes se profilent à l'horizon et déjà certains tentent de récupérer tous les mécontents. Nous verrons ce qu'il adviendra de toutes les promesses et des professions de foi. J'en termine ici avec ce sujet qui restera d'actualité encore au moins pour quelque temps.

Une nouvelle année commence donc. C'est le moment de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les perspectives de celle qui commence.

L'année 2018 a été bien remplie et les réalisations ont été nombreuses. Notre premier adjoint Jean-François Daly les a déclinées et chiffrées. Avec les restes à payer sur le budget 2018, ce sont près de 720 000 € qui seront réalisés sur la section investissement. Les impôts locaux s'élèvent à 490 000 € et représentent donc 68% de cette somme. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, la constitution de provisions et les subventions permettent de trouver les ressources complémentaires nécessaires.

Permettez-moi de revenir un instant sur certaines réalisations. L'église, patrimoine historique de notre village, traversera le XXIème siècle sans qu'il y ait lieu d'y faire de nouveaux travaux. La modernisation de l'éclairage public participe de la transition énergétique et nous permettra de substantielles économies d'énergie.

Le prolongement de la rue Delrot jusqu'à la rue Jaurès va désenclaver cette impasse et permettre une circulation plus aisée. Nous procèderons à l'ouverture de cette voie en février après les dernières finitions.

Parlons maintenant de l'année 2019 qui commence. Jean-François Dali disait récemment que lorsqu'on a plus de projet, il est temps de s'arrêter. Nous en avons et nous continuerons donc d'avancer malgré la diminution des dotations, malgré les difficultés. Ne nous faisons pas d'illusions, nos ressources diminueront encore. La suppression de la taxe d'habitation réduira l'autonomie financière des communes et nous rendra encore plus tributaires des dotations de l'état. Il nous faut plus de solidarité entre les territoires riches et les pauvres, plus de péréquation.

En attendant ces jours meilleurs, nous gérons au mieux les deniers de la commune et les projets ne manquent pas.

En septembre 2019, la région ne s'occupera plus des transports à l'intérieur de notre communauté qui a donc dû prendre la compétence mobilité. Nous serons amenés à adhérer au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis pour assurer les déplacements des scolaires et des administrés. Le service sera amélioré et la fréquence de passage sera doublée. La participation financière sera importante pour notre commune mais elle est indispensable pour permettre à tous de se rendre au collège, au lycée, à la gare, à l'hôpital, aux impôts, à pôle emploi, partout dans l'arrondissement et à terme au-delà.

En ce qui concerne le village, nous avons modifié nos priorités et nous avons privilégié le prolongement de la rue Delrot en 2018. Nous concrétiserons donc cette année la transformation des anciens ateliers en bureaux et locaux à usages divers.

La cour de la mairie sera également restructurée cette année. L'accent sera mis sur la sécurisation de l'accès, l'augmentation des places de parking, l'ouverture sur le city stade où un nouveau jeu sera mis à la disposition des enfants. Un traitement paysager valorisera ce projet de transformation du centre administratif.

La place Arthur Bernard se dégrade et le remplacement du tapis d'enrobés est également à l'ordre du jour.

Nous inscrivons à plus long terme un projet de centre médical pour nous préserver de la désertification rurale et de la disparition des services sanitaires, Nos acquisitions foncières ont ouvert plusieurs perspectives à ce niveau. Une réflexion fine doit être menée au préalable.

Et ce fameux carrefour de la D13 et de la D130. Soyez persuadés qu'il reste une de nos préoccupations et Monsieur Delannoy Conseiller Départemental et moi-même surveillerons les

décisions qui seront prises par le Département dans le cadre du prochain plan d'aménagement routier.

D'autres projets naissent et fleurissent. Nous parcourons le territoire communal pour déterminer les priorités et les enjeux pour les intégrer dans nos programmes d'investissements. Ces anticipations participent d'une gestion prospective et rationnelle indispensable à la bonne marche de la commune.
Combien cela va-t-il coûter me direz-vous ? … Allons-nous augmenter les impôts ?... Jean-François vous a dit que non. Nous n'envisageons pas en effet de modifier les taux cette année encore. Nos finances sont saines et nous pouvons envisager les choses sereinement, pour l'instant du moins. Si la situation venait à se détériorer, nous n'en serions pas responsables mais je n'hésiterai pas à accuser ceux que je tiendrai pour coupables.

Vivons en optimistes au risque de nous tromper mais avec l'espoir de surmonter les difficultés. Les pessimistes préfèrent masquer réalité. Ils ne vivent plus, ils subsistent, ce ne sont que des spectateurs. Nous mettons notre énergie à rendre les choses possibles et même si certains pensent que nous poursuivons des chimères, les efforts pour tendre vers une utopie ne sont jamais complètement vains.

Jour après jour, grain après grain, notre château de sable se dresse vers le ciel. Nous le faisons avec les associations locales qui portent nos couleurs partout où elles nous représentent. Elles sont nombreuses, dynamiques et font honneur à notre village. Les bénévoles qui les font vivre méritent notre respect et notre reconnaissance.

Nous le faisons avec les services municipaux sous la responsabilité de Madame Spadaro. La compétence, le dévouement, l'esprit d'initiative de la plupart nous permet chaque jour d'avancer sur le chemin de la réussite.

Nous le faisons ensemble avec le Conseil Municipal qui m'accorde une confiance dont je suis fier. Tous ses membres s'investissent remarquablement et totalement dans leur mission au service de toute la population.

Je suis fier et honoré d'être un élu, n'en déplaise à certains délégués syndicaux qui m'insultent dans mes fonctions. Je suis fier et honoré d'être le Maire d'une Commune qui, grâce au soutien et à la fidélité des Erroises et Errois, tient son rang dans notre communauté et gagne sa place dans le XXIème siècle. Nous sommes la commune la plus dynamique du Douaisis.

Notre population a en effet augmenté de plus de 10% depuis 2011. Erre compte aujourd'hui 1604 habitants.

Je ne peux terminer mon discours sans remercier mon épouse et les conjoints des autres élus pour leur patience et leur soutien au regard des contraintes de nos mandats.

Je vous remercie encore une fois de votre présence et au nom de tout le Conseil et du Personnel Municipal, je vous présente mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et prospérité pour 2018.

Vivez dans l'optimisme car selon André Gide "Conquérir sa joie vaut mieux que de s'abandonner à la tristesse."

Vive la République, Vive la France, vive la CCCO et vive la Commune de Erre.

Bulletin d'informations - 2019

S O M M A I R E

Vie municipale

Vœux du Maire……..pages 2 à 6

Renseignements utiles……..…….pages 8 à 10

Infos Village……..…….pages 11 et 19

Au fil des délibérations……..…….pages 20 à 23

Agenda……..page 24

Vie communale

- Cérémonies…… page 25
- État civil..... page 26

Vie associative

- Harmonie Municipale..... pages 27 à 38

Culture

- Médiathèque ..... .pages 39 à 41

Loto US Erre – Hornaing……page 42

Soirée dansante US Erre – Hornaing……..page 43

Vous avez la parole.....page 44

Quelques renseignements utiles

Permanences du Maire et de ses Adjoints

M. Alain PAKOSZ, Maire

Sur rendez-vous le samedi

M. Jean-François DALY, 1er Adjoint

- Administration générale,
- Finances,
- Travaux.

Sur rendez-vous le samedi de 10 à 12 h

Mme Claudine GORGUET, 2ème Adjointe

- Affaires sociales,
- Éducation.

Sur rendez-vous les mardi et vendredi de 1O à 12 h

M. Patrick VERDIN , 3ème Adjoint

- Environnement
- Urbanisme,
- Sécurité
- Culture, sports et loisirs

Sur rendez-vous le samedi de 10 à 12 h

Mme Rolande GROLIER, 4ème Adjointe

- Fêtes et cérémonies

Sur rendez-vous les lundi et vendredi de 14 à 16 H 30

Quelques renseignements utiles

La mairie

91 rue Jules Guesde
59171 ERRE
☎ 03 27 86 61 05
Fax : 03 27 86 29 36
✉ mairie.erre1@cegetel.net
www.mairieerre.com

Horaires :

Lundi : 14 h – 17 h
Mardi : 10 h – 12 h / 14 h -17 h
Mercredi : 8 h 30 – 12 h
Jeudi : 10 h – 12 h / 14 h – 17 h
Vendredi : 10 – 12 h / 14 h – 17 h
Samedi : 8 h 30 – 12 h

Lundi et vendredi de 14 h à 17 h :
formalités d'urbanisme, accès au cadastre et aux archives.

La déchèterie

☎ 03 27 43 78 99
www.siaved.fr

Horaires été :

Du dernier dimanche de mars au dernier samedi d'octobre :

- du lundi au samedi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30,
- dimanche : de 9 h à 12 h

Horaires hiver :

Du dernier dimanche d'octobre au dernier samedi de mars :

- du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h,
- dimanche : de 9 h à 12 h

Fermée le mardi et les jours fériés.

Le city stade

Horaires été :

Du 1er avril au 31 octobre :

du lundi au samedi de 8 h à 19 h 30,

Horaires hiver :

Du 1er novembre au 31 mars :

du lundi au samedi de 8 h à 17 h .

Fermé le dimanche.

L'agence postale

☎ 03 27 96 30 44

Horaires :

Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h.

Les tickets de cantine sont en vente au prix de 3.50 € l'unité.

Le samedi, il est possible de retirer les colis, les recommandés et les tickets de cantine en mairie.

Le cimetière

Horaires été :

Du 1er avril au 31 octobre :

du lundi au dimanche de 8 h à 19 h 30

Horaires hiver :

Du 1er novembre au 29 février :

du lundi au dimanche de 8 h à 17 h

Quelques renseignements utiles

Numéros de téléphone :

Médiathèque :	09 81 83 94 27
Sapeurs-Pompiers :	18
GDF urgence SECURITE GAZ :	0 810 433 659
Police SOMAIN :	03 27 86 91 70
SAMU :	15
CENTRE ANTI – POISON :	0800 59 59 59
S.O.S. MAINS :	03 20 95 75 00
Médecin de garde :	03 20 33 20 33
Médecin généraliste :	
Docteur BODUAIN :	03 27 90 90 97
Chirurgien dentiste :	
Docteur VARLET :	03 27 86 36 96
Infirmières :	
Mmes BODART–ADAMO, SURMONT–SILVERT et PATTE-FONTAINE :	06 87 92 05 29
Ambassadeurs du tri :	08 00 58 58 54

Recensement obligatoire à 16 ans :

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?

À la mairie de votre domicile. Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

www.defense.gouv.fr/jdc

Permanence de l'assistante sociale :

Mme GUIGONNET reçoit en mairie le 2ème jeudi de chaque mois de 14 h à 15 h.

Sinon, contacter l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale située à SOMAIN 38 rue Léon Gambetta ☎ 03 59 73 30 30.

Inscriptions à l'école Suzanne Lanoy de ERRE

Les inscriptions à l'école pour la rentrée 2019, s'effectueront :

- le mardi 12 mars 2019
- le mardi 19 mars 2019
- le mardi 26 mars 2019
- le mardi 02 avril 2019

De 7h45 à 16h30 sur rendez- vous

Tous les matins du lundi 11 mars 2019 au vendredi 26 avril 2019 de **7 h 45 à 8 h 00 sur rende**z-**vous uniquement.**

N'ayant pas de secrétaire merci d'appeler à l'école au 03 27 86 38 23 pour prendre rendez-vous, les mardis de 7 h 45 à 8 h 15 ou le midi entre 11 h 00 et 13 h 15.

Attention : à partir de la rentrée 2019, l'école est obligatoire pour les enfants de 3 ans (nés en 2016).

Pièces à fournir le jour de l'inscription :

- livret de famille
- justificatif de domicile du responsable légal
- carnet de santé ou certificat de vaccinations.
- autorisation de monsieur le Maire de Erre, si l'enfant n'est pas domicilié dans la commune.
- une photo de votre enfant

PS : la présence de l'enfant est souhaitable le jour de l'inscription.

Le Compostage

LE COMPOSTAGE EN CIMETIÈRE ARRIVE !

Grâce au partenariat avec le SIAVED, notre commune s'est engagée en faveur de l'environnement en installant un site de compostage dans notre cimetière.

Le site de tri est composé :

- d'un composteur pour y déposer vos fleurs, végétaux et compositions fanées
- de poubelles pour les jardinières, cellophane, plaque de marbre…

En cas de doute, des panneaux d'information vous guideront sur les bonnes consignes de tri de vos déchets.

UN GESTE CITOYEN POUR EMBELLIR NOTRE COMMUNE !

En triant vos déchets, vous agissez pour la planète. En effet, grâce à l'aide des agents communaux qui s'occupent de notre cimetière, vos déchets verts se transformeront en quelques mois en compost. Cet engrais naturel sera utilisé dans l'entretien et l'embellissement floral de notre commune.

ET POURQUOI NE PAS COMPOSTER CHEZ VOUS !

Le compostage à domicile permet de réduire de 30% le poids de votre poubelle d'ordures ménagères. Si vous n'êtes pas encore équipé, le SIAVED propose des composteurs en bois à prix réduits (bon de commande et informations disponibles sur le site internet du SIAVED : www.siaved.fr).

Comprendre la Prime Isolation

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

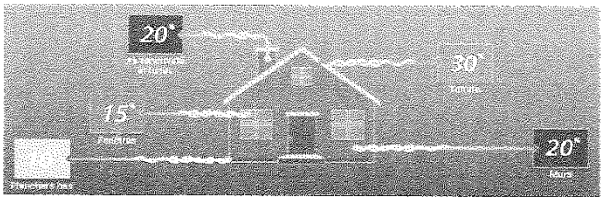

Afin d'êtres éligible à la prime isolation, vous devenez remplir plusieurs conditions:

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Le test d'éligibilité peut se remplir en ligne à cette adresse : http://www.prime-isolation.fr

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* *Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...*
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Article presse_A5_V5.indd 2 17/12/2018 10:02

AMIANTE

Dans le but de limiter les risques encourus, le SIAVED met en place un nouveau dispositif « amiante »

(appel gratuit)

- Appelez le SIAVED **au 0 800 775 537**
  du lundi au vendredi **de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.**
- Une personne vient à votre domicile afin d'estimer la quantité d'amiante à enlever avant démontage et vous donner quelques conseils.
- Le nombre de sacs « amiante » appelés « Big Bag » est défini selon le volume et un devis est établi pour la fourniture du (des) sac(s) (tarif : 15 € le « Big bag »).

Attention, dès la mise en place de ce système, l'amiante n'est plus accepté en déchèterie.

- Une fois le devis accepté, les sacs vous sont livrés. Il vous suffit ensuite de les remplir (le remplissage et le conditionnement est fait par vos soins).
- Déposez les sacs à l'endroit déterminé par la personne du SIAVED où ils seront collectés à la date convenue.

L'amiante est un matériau dangereux, le port d'une combinaison, de gants et d'un masque est VIVEMENT CONSEILLÉ !

Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par foyer.

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets

5 route de Lourches – 59282 DOUCHY-LES-MINES

Tél : **0 800 775 537**

Mail **: www.siaved.fr**

SIAVED
Producteur de Ressources

REÇU LE
18 DEC. 2018

Monsieur Charles LEMOINE,
Président du SIAVED

A

Mesdames, Messieurs Les Maires,

A Douchy-Les-Mines, le 11 décembre 2018,

Objet : Organisation d'un « atelier du savoir-faire » dans votre commune

Mesdames et Messieurs les Maires,

Lauréat de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets) mène des actions de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire sur l'ensemble de son territoire.

Une de nos actions consiste à développer des « ateliers du savoir-faire » afin d'inciter les habitants à se réapproprier les gestes permettant de donner une seconde vie à leurs objets du quotidien ou à en diminuer la nocivité.

Ces ateliers, destinés au grand public, sur inscription et d'une durée de 2 à 3h sont généralement organisés dans les médiathèques ou les salles communales. Nous avons ainsi développé 3 thématiques :

- **le Repair Café :** pour réparer ensemble des petits objets cassés ou en panne tout en étant accompagné par des professionnels
- **la fabrication de produits d'entretien naturels**
- **la fabrication d'un vermicomposteur**

Si vous êtes intéressés par la mise en place d'un de ces ateliers dans votre commune, nous vous invitons à compléter le bulletin joint et à nous le renvoyer avant le **jeudi 31 janvier 2019** au :

SIAVED,
Service prévention,
2 Bis, Route de Lourches
59 282 DOUCHY-LES-MINES

Le service prévention se tient à votre disposition au : **03.27.43.04.44** ou par mail : **prevention@siaved.fr** pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à nos actions et vous prions, Mesdames, Messieurs les Maires, de recevoir nos salutations distinguées.

Le Président du SIAVED

SIAVED
Producteur de Ressources

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Elimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Fax : 03 27 43 86 67

Charles LEMOINE

SIAVED – 2Bis, Route de Lourches – 59282 DOUCHY-LES-MINES – Tél : +33 (0)3 27 43 78 99
infos@siaved.fr - www.siaved.fr

DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA

La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier à partir du 1er novembre 2018.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage). .....

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté* sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale ➡ Contactez votre vétérinaire au plus vite.

http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
https://www.plateforme-esa.fr

CHAT' VADROUILLE A ERRE.

Chronique n°2 - Octobre 2018.

" L'identification électronique "

- Pourquoi faire identifier son chat ?

L'identification par puce électronique ou tatouage des chats en France est obligatoire avant toute cession à titre gratuit ou onéreux depuis le 1er janvier 2012 pour tous les chats âgés de plus de 7 mois .

- En quoi est elle bénéfique?

Un animal identifié est un animal protégé!

L'identification est meilleur moyen de retrouver son chat s'il se perd, ou de prouver qu'il vous appartient en cas de vol ou de litige.

L'identification peut être réalisée sous anesthésie à l'occasion de la stérilisation ou la castration mais également sans anesthésie lors d'une simple visite chez le vétérinaire.

LA TRAÇABILITÉ : L'identification peut sauver des vies! Perdu ou accidenté, elle permet à votre chat de retrouver plus vite son propriétaire.

Malheureusement en cas d'animal trouvé décédé, le propriétaire en est informé.

Vous trouvez un chat décédé sur le bord de la route... Son propriétaire l'attend surement alors, contactez immédiatement Chat'Vadrouille à Erre ou déposez le en mairie afin de permettre la vérification de l'identification de l'animal.

A SAVOIR! Il est strictement interdit de déposer un animal décédé dans une poubelle!

IMPERATIVEMENT... En cas de déménagement, ou même de changement de numéro de téléphone, penser à retourner la carte d'identification de votre chat au fichier central, après avoir complété la partie réservée à cet effet, en indiquant les modifications survenues : c'est l'information la plus importante à retenir!

TRES IMPORTANT : VÉRIFIEZ LA CARTE D'IDENTIFICATION DE VOTRE CHAT, ET FAITES LES MISES À JOUR SANS ATTENDRE !!

INFOS COMPLEMENTAIRES SUR CHAT' VADROUILLE

DIMANCHE 7 AVRIL 2019

Parcours du Cœur Dimanche 7 avril 2019 de 9 h à 11h

Rendez-vous dans la cour de la Mairie

Collation offerte par la Municipalité à la salle de réunion à l'issue des randonnées.

LUNDI 22 AVRIL 2019

Chasse à l'œuf organisée par la Municipalité et l'APE

10 h 30 : maternelles

11 h 00 : élémentaires

Au fil des délibérations

Conseil Municipal du 12 décembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

Etaient présents : Alain Pakosz – Jean-François Daly - Claudine Gorguet -Patrick Verdin – Rolande Grolier – Michel Koniusz – Michel Tiefenbach – Nathalie Evrard – Nadine Leclercq Martine Roussel - Edouarine Pecqueur.

Excusés : Christelle Rutkowski (procuration à Nadine Leclercq)

Hervé Richard (procuration à Patrick Verdin)

Absents : Aurore Baudoyer - Francis Senechal.

Secrétaire de séance : Patrick Verdin

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 24/10/2018, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – <u>Délibérations</u>

I – 1 : Une erreur a été commise dans la délibération 22 du 27/06/2018 votée pour l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les bassins urbains à dynamiser. Il était écrit « les entreprises créées sur le territoire de chacune de ces communes entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019 plutôt que « les entreprises créées entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2020 » M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer à nouveau pour prendre en compte cette rectification. Cela aura pour effet d'annuler et remplacer la délibération n°22

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée pour cette rectification de la délibération 22/18.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 2 : M. le Maire informe l'assemblée du souhait du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut de présenter une candidature au label RAMSAR, démarche de désignation des vallées de la Scarpe et de l'Escaut comme zone humide d'importance internationale. RAMSAR est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, aujourd'hui et demain, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative. Il propose donc de soutenir le Parc Naturel Régional dans sa démarche.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée pour ce soutien

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 3 : Lors du conseil communautaire du 17/10/2018 la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) a décidé de modifier ses statuts pour y intégrer la compétence « organisation de la mobilité » qui consiste pour résumer à organiser les transports réguliers de personnes urbains ou non urbains, à participer au développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur mais aussi de la mise en accessibilité des transports publics. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis concernant la prise de compétence « mobilité » de la CCCO.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 4 : Recrutement d'un agent contractuel 27h/semaine pour accroissement temporaire d'activité au service administratif notamment pour assurer le service postal communal et la liaison communication-population-élus à compter du 1/03/2019.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée sur l'emploi d'un contractuel.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 5 : Recrutement d'un agent contractuel 20h/semaine du 01/01/2019 au 30/06/2020 pour accroissement d'activité au service entretien notamment pour la création de nouveaux bâtiments impliquant des superficies de nettoyage plus importantes.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée sur l'emploi d'un contractuel.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 6 : Mise à jour du tableau des effectifs : M. le Maire a proposé à l'assemblée de créer un nouveau poste d'agent technique à temps non complet (20h/semaine) pour l'emploi d'un contractuel.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée sur cette mise à jour
.

La délibération est votée à l'unanimité.

Arrivée de Christelle Rutkowski à 19h30 qui prend part au débat puis au vote.

I – 7 : Convention Intercommunale du Logement (CIL)

L'article 97 de la loi ALUR (loi sur l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a confié à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) la gouvernance de la politique d'attribution des logements locatifs sociaux. La convention intercommunale d'attributions reprend les obligations réglementaires et a été approuvée le 27 septembre 2018. Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable concernant cette convention.

Le CM est invité à émettre un avis par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 8 : Révision du tarif de la concession cavurne à compter du 1/01/2019. M. le Maire propose de passer le tarif à 304.50 €.

Le CM est invité à émettre un avis concernant cette révision de prix

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 9 : M. le Maire détaille à l'assemblée le projet d'aménagement des extérieurs de la mairie. Le coût des travaux est estimé à 208 789.25 €HT. Il demande au CM de l'autoriser à établir une demande de subvention DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) pour 2019.

Le CM est invité à émettre un avis sur ladite demande de subvention

La délibération est votée à l'unanimité.

I – 10 : M. le Maire détaille à l'assemblée le projet d'aménagement des extérieurs de la mairie. Le coût des travaux est estimé à 208 789.25 € HT. Il demande au CM de l'autoriser à établir une demande de subvention au Département dans le cadre des aides aux « Villages et Bourgs » pour 2019.

Le CM est invité à émettre un avis sur ladite demande de subvention

La délibération est votée à l'unanimité.

II – Travaux

- L'extension de la rue Delrot devrait être terminée pour les fêtes de fin d'année.
- Les nouvelles chaises pour l'église devraient être livrées pour les fêtes de fin d'année.
- La modernisation de l'éclairage public dans le cadre de la transition énergétique est terminée.
- Le plancher de la scène de la salle des fêtes a été rénové.
- Les parkings ont été réalisés ainsi que le terrain de boules.

III – Situation budgétaire

Etat de consommation des crédits :

Investissement
Dépenses 553 577.034 €
Recettes 397 837.38 € (dont excédent d'investissement reporté n-1 de 188 607.33 €)

Engagement et restes à mandater

- Eiffage rue Delrot :
- Etudes :
- Parking école, parking Branly et placette, terrain de boules :
- Chaises église :
- Plancher S/fêtes
- Jeu city stade :

Projets à finaliser : anciens ateliers (local infirmières) et restructuration cour mairie.

Fonctionnement
Dépenses 711 074.65 €
Recettes 989 671.68 € (+ le résultat reporté de 639 880.46 €) L'Etat de consommation des crédits est conforme aux prévisions.

IV – Informations diverses

- Mission locale : compte rendu d'activités 2017
- Etat de délinquance sur le territoire de la commune
- Journal d'information des Papillons Blancs du Douaisis

Il n'y a pas eu de question du public
L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h00.

Agenda

Février	
2	Pièce de théâtre Les Padnoms (SHERLOCK HOLMES) à 20 h salle des fêtes.
10	Repas des Ainés à 12 h
14	Don du sang foyer Henri Martel à Somain
17	Concert de l'harmonie
24	Repas des colombophiles
	Assemblée générale des Anciens Combattants
28	Don du sang salle Serge Lange à Pecquencourt
Mars	
5	Carnaval de l'école
8	Loto du Foot
14	Don du sang salle polyvalente à Fenain
16	Repas du Foot
24	Eklektik .
31	Concert Pop Rock à la salle des fêtes
Avril	
7	Parcours du cœur départ à 9 h de la Mairie
11	Don du sang salle des fêtes à Erre
14	Passage de Paris- Roubaix
22	Chasse à l'œuf
28	Journée des Déportés au stade Hubert Parent à 11 h
Mai	
1	Défilé de la fête du travail 11 h et remise des médailles du travail
8	Défilé de la victoire 11 h
13	Auditions des classes de chant et guitare – école de musique
16	Don du sang foyer Henri Martel De Sessevalle
Juin	
16	Fête de la Musique
	78ème commémoration du 18 juin 40 au monument aux morts à 18 h
23	Fête de l'école

Cérémonie des vœux

Journée nationale d'hommage aux'' morts pour La France'' de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

État Civil

Bienvenue aux nouveau-nés :

- FERNANDEZ Pédro, Olivier
- BELOTTI Tobias, Quentin
- GUIOT Enëlia, Selena, Audrey, Dominique
- DAVID Thomas, Maxime, Roman
-

Décès :

- LACOSTE veuve SAUDEMONT Marie-Louise le 18 décembre 2018
- LEMAN épouse SEINNAVE Anne le 30 décembre 2018

Harmonie Municipale

Commémoration de l'Armistice de 1918

- **Défilé du 11 novembre**

A l'occasion des commémorations du centenaire de l'armistice de 1918, l'Harmonie Municipale a invité les élèves de l'école de musique et de l'école Suzanne Lanoy à interpréter l'Hymne National accompagné des musiciens.

Un grand merci aux enfants, à **Madame Ferreti**, directrice de l'école Suzanne Lanoy, aux enseignants, **Monsieur Rivat** et **Madame Lancial**, d'avoir pris le relais de notre initiative, aux parents, aux musiciens et à **Monsieur Olivier Verhoyen**, chef de l'Harmonie, d'avoir donné à cette commémoration toute la dimension qu'elle mérite.

- Chorale Henri Lobert d'Anzin

Samedi 17 novembre, **la chorale Henri Lober d'Anzin**, sous la direction de **Madame Sviatlana LENGLEMET**, est venue donner pour la dernière fois cette année, son spectacle « **Dans la tourmente des tranchées** » à la salle des fêtes d'ERRE.

Chants, musique, lectures scénarisées de témoignages poignants, lettres, articles de presse, propagande du gouvernement, ponctuent un spectacle qui n'a d'autres prétentions que de faire comprendre la valeur de la paix, soulignant la grandeur des sacrifices endurés par ceux qui ont traversé cette tourmente.

La séparation

Les permissions

Quand Madelon - 1914

Quand Madelon vient nous servir à boire
Sous la tonnelle, on frôle son jupon
Et chacun lui raconte une histoire
Une histoire à sa façon
La Madelon pour nous n'est pas sévère
Quand on lui prend la taille ou le menton
Elle rit, c'est tout le mal qu'elle sait faire
Madelon, Madelon, Madelon !

Chanson créée par **Bach**
Paroles de **Louis Bousquet** - Musique de Camille Robert

Le 30 mai 1917

Léonie chérie

J'ai confié cette dernière lettre à des mains amies en espérant qu'elle t'arrive un jour afin que tu saches la vérité et parce que je veux aujourd'hui témoigner de l'horreur de cette guerre.

Quand nous sommes arrivés ici, la plaine était magnifique. Aujourd'hui, les rives de l'Aisne ressemblent au pays de la mort. La terre est bouleversée, brûlée. Le paysage n'est plus que champ de ruines. Nous sommes dans les tranchées de première ligne. En plus des balles, des bombes, des barbelés, c'est la guerre des mines avec la perspective de sauter à tout moment. Nous sommes sales, nos frusques sont en lambeaux. Nous pataugeons dans la boue, une boue de glaise, épaisse, collante dont il est impossible de se débarrasser. Les tranchées s'écroulent sous les obus et mettent à jour des corps, des ossements et des crânes, l'odeur est pestilentielle.

Tout manque : l'eau, les latrines, la soupe. Nous sommes mal ravitaillés, la galetouse est bien vide ! Un seul repas de nuit et qui arrive froid à cause de la longueur des boyaux à parcourir. Nous n'avons même plus de sèches pour nous réconforter parfois encore un peu de jus et une rasade de casse-pattes pour nous réchauffer.

Nous partons au combat l'épingle à chapeau au fusil. Il est difficile de se mouvoir, coiffés d'un casque en tôle d'acier lourd et incommode mais qui protège des ricochets et encombrés de tout l'attirail contre les gaz asphyxiants. Nous avons participé à des offensives à outrance qui ont toutes échoué sur des montagnes de cadavres. Ces incessants combats nous ont laissé exténués et désespérés. Les malheureux estropiés que le monde va regarder d'un air dédaigneux à leur retour, auront-ils seulement droit à la petite croix de guerre pour les dédommager d'un bras, d'une jambe en moins ? Cette guerre nous apparaît à tous comme une infâme et inutile boucherie.

Le 16 avril, le général Nivelle a lancé une nouvelle attaque au Chemin des Dames. Ce fut un échec, un désastre ! Partout des morts ! Lorsque j'avançais les sentiments n'existaient plus, la peur, l'amour, plus rien n'avait de sens. Il importait juste d'aller de l'avant, de courir, de tirer et partout les soldats tombaient en hurlant de douleur. Les pentes d'accès boisées, étaient rudes. Perdu dans le brouillard, le fusil à l'épaule j'errais, la sueur dégoulinant dans mon dos. Le champ de bataille me donnait la nausée. Un vrai charnier s'étendait à mes pieds. J'ai descendu la butte en enjambant les corps désarticulés, une haine terrible s'emparant de moi.

Cet assaut a semé le trouble chez tous les poilus et forcé notre désillusion. Depuis, on ne supporte plus les sacrifices inutiles, les mensonges de l'état-major. Tous les combattants désespèrent de l'existence, beaucoup ont déserté et personne ne veut plus marcher. Des tracts circulent pour nous inciter à déposer les armes. La semaine dernière, le régiment entier n'a pas voulu sortir une nouvelle fois de la tranchée, nous avons refusé de continuer à attaquer mais pas de défendre.

Alors, nos officiers ont été chargés de nous juger. J'ai été condamné à passer en conseil de guerre exceptionnel, sans aucun recours possible. La sentence est tombée : je vais être fusillé pour l'exemple, demain, avec six de mes camarades, pour refus d'obtempérer. En nous exécutant, nos supérieurs ont pour objectif d'aider les combattants à retrouver le goût de l'obéissance, je ne crois pas qu'ils y parviendront.

Comprendras-tu Léonie chérie que je ne suis pas coupable mais victime d'une justice expéditive ? Je vais finir dans la fosse commune des morts honteux, oubliés de l'histoire. Je ne mourrai pas au front mais les yeux bandés, à l'aube, agenouillé devant le peloton d'exécution. Je regrette tant ma Léonie la douleur et la honte que ma triste fin va t'infliger.

C'est si difficile de savoir que je ne te reverrai plus et que ma fille grandira sans moi. Concevoir cette enfant avant mon départ au combat était une si douce et si jolie folie mais aujourd'hui, vous laisser seules toutes les deux me brise le cœur. Je vous demande pardon mes anges de vous abandonner.

Promets-moi mon amour de taire à ma petite Jeanne les circonstances exactes de ma disparition. Dis-lui que son père est tombé en héros sur le champ de bataille, parle-lui de la bravoure et la vaillance des soldats et si un jour, la mémoire des poilus fusillés pour l'exemple est réhabilitée, mais je n'y crois guère, alors seulement, et si tu le juges nécessaire, montre-lui cette lettre.

Ne doutez jamais toutes les deux de mon honneur et de mon courage car la France nous a trahi et la France va nous sacrifier.

Promets-moi aussi ma douce Léonie, lorsque le temps aura lissé ta douleur, de ne pas renoncer à être heureuse, de continuer à sourire à la vie, ma mort sera ainsi moins cruelle. Je vous souhaite à toutes les deux, mes petites femmes, tout le bonheur que vous méritez et que je ne pourrai pas vous donner. Je vous embrasse, le cœur au bord des larmes. Vos merveilleux visages, gravés dans ma mémoire, seront mon dernier réconfort avant la fin.

Eugène ton mari qui t'aime tant

Pour illustrer ce spectacle**, Madame Josiane Dubois,** animatrice de **l'atelier de peinture de l'Amicale Laïque des écoles publiques de Somain,** a exposé deux toiles personnelles **: « Coquelicot » et « Bleuet »,**

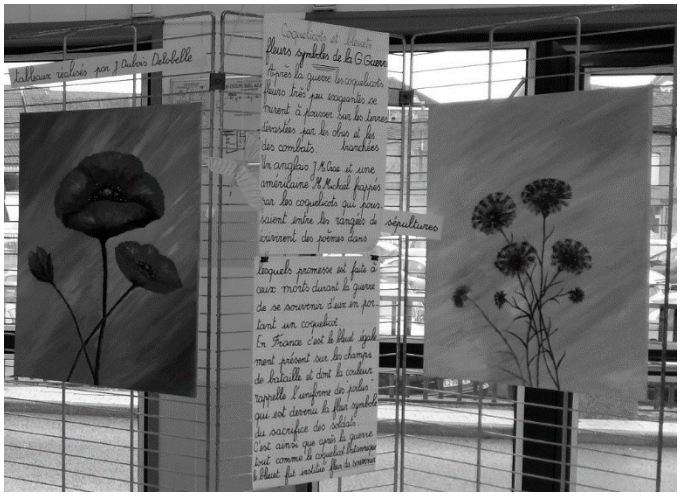

Ainsi que les toiles de ses adhérentes **: « Les gueules cassées » et « Les tranchées » d'Annie Willems Lys** et **« Notre Dame de Lorette ».**

Nous remercions également **Eloi,** élève de l'école de musique, pour son joli **« Bleuet ».**

Bleuets et coquelicots

Il est fleur bleue parmi les blés et ravissant
Avec les coquelicots qui font des taches de sang
Les rouges coquelicots et les bleuets d'azur
L'été mènent l'assaut au talus des fossés,
Sous la mitraille de l'averse ils se renversent
Epars et clairsemés s'allongent dans les blés mûrs

Alain HANNECART

Concert d'hiver

- Orchestre de jeunes « Music Kids »

Samedi 15 décembre à 17heures, les jeunes musiciens de l'école de musique ont ouvert la soirée avec un répertoire de Noël : **Anaë** à la flûte, **Louka** au piano et **Jules** à la batterie. Ils étaient encadrés par **Cécile, Olivier, Julie** et **Raphaël** à la clarinette.

- Classe de chant de monsieur Eric Vasse

Après la prestation des plus jeunes, les élèves des classes de chant de monsieur Eric Vasse ont clôturé l'hommage fait par l'Harmonie aux combattants de la première guerre mondiale.

Eric Vasse, Bruno, Sylvie, Marie-Pierre et **Angélique** ont rendu cet hommage très poignant, nous les en remercions.

- Orchestre de l'Harmonie Municipale

L'Harmonie, sous la direction de **monsieur Olivier Verhoyen** a conclu musicalement l'année 2018. Celle-ci fut riche en projets réalisés et en rencontres.

Ecole de musique

- Remise des diplômes pour les examens 2018 de la CMF

Lors du concert d'hiver, les élèves de l'école de musique se sont vu remettre les diplômes obtenus aux **examens CMF**, couronnant leur travail de l'année. Ils ont tous obtenu des mentions et nous les félicitons.

- Classe d'éveil

Depuis la rentrée de septembre, Julie encourage les plus jeunes à s'éveiller à la musique de façon ludique.

Les élèves découvrent les instruments et pratiquent les percussions.

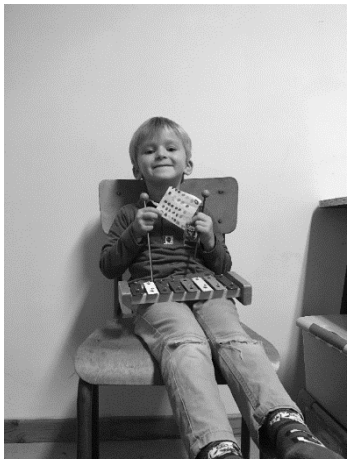

Le vendredi 12 janvier, les « **Brain Toaster** » se sont produits au restaurant « **L'Ours Brun** » d'Hornaing.

30 mars Concert Pop Rock - salle des fêtes d'ERRE

28 avril, 1er et 8 mai Commémorations

8 mai Animation de la Rencontres des Véhicules d'Exception - Fretin

13 mai Auditions des classes de chant et de guitare – école de musique

15 juin Fête de la musique - salle des fêtes d'ERRE

Semaine du 17 au 22 juin – examen CMF – école de musique.

14 Juillet Fête Nationale

Red Angel's

The Reploids

CONCERT POP / ROCK

samedi 30 mars 19h30

salle des fêtes - ERRE

Restauration sur place

Auditions des classes de musique actuelle

Samedi 18 mai 2019 - 18h30

École de musique - Rue Victor Hugo - ERRE

Médiathèque d'Erre

La médiathèque Louis Aragon d'Erre vous accueille :

Lundi de 14h à 17h Mercredi de 14h à 17h Samedi de 14h à 17h.

Vous y trouverez des romans, des livres jeunesse, les BD, des documentaires … et des bénévoles prêts à vous guider et à vous conseiller.

N'Hésitez pas à pousser la porte, vous serez les bienvenus !

Et, si vous aimez les rencontres, si vous voulez partager votre passion pour la lecture, rejoignez notre équipe de bénévoles pour les permanences, pour mettre en place des animations, pour partager vos talents.

Renseignements : 09.81.83.94.27 ou mediatheque−louis.aragon@hotmail.fr ou aux heures d'ouvertures rappelées ci−dessus.

Nos prochaines manifestations :

Association Généalogique & Historique

Flandre hainaut

Site : agfh59.free.fr - Courriel : agfh59@free.fr

Adresse postale : A.G.F.H. (MDA)

84 rue du faubourg de Paris 59300 Valenciennes

Une exposition sera organisée le samedi 2 mars 2019 à la médiathèque d'Erre, 10h-12h et de 14h-18h.

Cette exposition est l'occasion de commémorer le souvenir de l'armistice 1918 avec des personnages du Hainaut particulièrement impliqués dans cette guerre et lors de la signature de l'armistice. Nous évoquerons sur un livret aussi les souffrances des Valenciennois comme par exemple les otages civils du Valenciennois et sortira à cette occasion un timbre et une carte philatéliques pour fêter les 35 ans de l'AGFH.

Nous vous attendons nombreux à cette manifestation. Tout renseignement : agfh59@free.fr, 06 86 94 64 81

Prochaines séances "Bébés lecteurs" :

Jeudi 7 février, jeudi 21 mars, jeudi 4 avril, jeudi 16 mai, et jeudi 13 ou 20 juin (dates sous réserve de modifications). Renseignements à la médiathèque et sur le panneau d'affichage.

Pendant les vacances d'avril :

La médiathèque va proposer un atelier (écriture d'une enquête) pour les enfants de CM1, CM2, et 6ème – 5ème : Plus de renseignements dans les semaines à venir.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le panneau d'affichage de la médiathèque et celui de l'école.

MAIRIE D' ERRE

De nouvelles chaises ont été achetées pour l'Église Saint−Martin d'Erre.

Certaines des anciennes chaises portaient le nom de leur propriétaire.

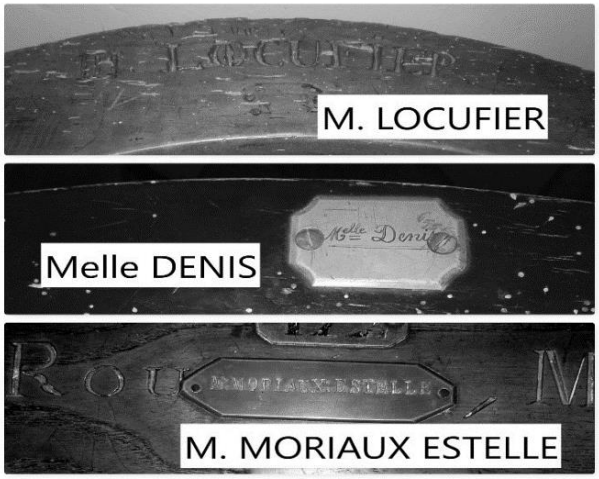

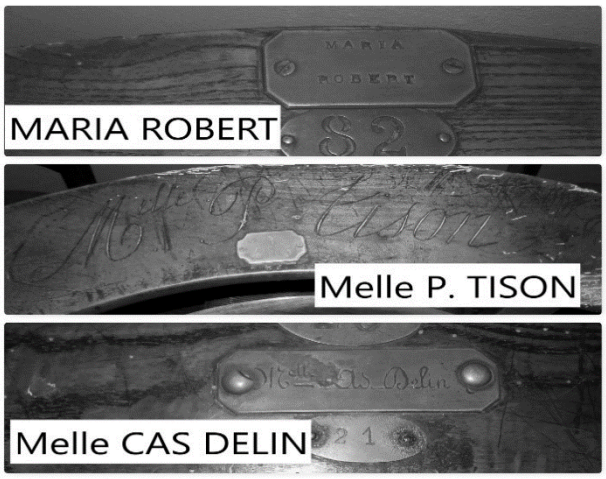

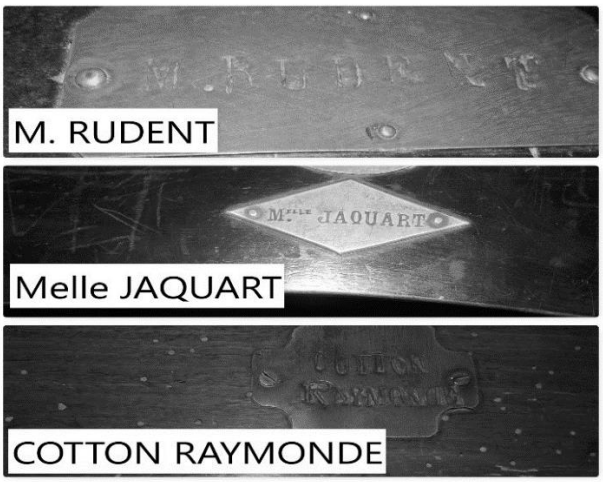

Si l'une de ces chaises appartenait à un membre de votre famille et que vous souhaitez la récupérer, veuillez prendre contact avec Christelle Rutkowski en mairie d' Erre afin de fixer un rendez−vous : 03 27 86 61 05 (aux heures d'ouverture de la mairie) ou mail : mairie.erre1@cegetel.net

ATTENTION : vous avez jusqu'au 28 février 2019 pour vous manifester. Les chaises ne seront pas gardées au−delà de cette date.

U.S. ERRE-HORNAING 2009
Organisé par l'US ERRE-HORNAING
LOTO
VENDREDI
8 MARS À 20H
SALLE DES FÊTES
DE ERRE
Soirée animée
par Sèv la Gazelle!
plaque de :
6 CARTONS à 10€
18 CARTONS à 15€
24 CARTONS + 3 CARTONS
GRATUITS à 20€
Jeux intermédiaires
et tombolas
1000€ en bons d'achat
et nombreux lots
Ouverture des portes à 18h
Buvette et petite restauration sur place
Réservations au 06.41.19.29.47
IPNS

SOIREE DANSANTE
US ERRE HORNAING
SAMEDI 16 MARS 19H30

TARTIFLETTE OU LASAGNES
DESSERT
CAFE

ADULTE : 16 EUROS
ENFANT (-12) : 8 EUROS

NOM:

TARTIFLETTE ADULTE :
LASAGNES ADULTE :
TARTIFLETTE ENFANT :
LASAGNES ENFANT :

SALLE DES FÊTES DE ERRE
INSCRIPTIONS AUPRES DE MICHEL PETIT
06 19 42 17 38

Vous avez des suggestions, des idées, des propositions ?

Nom :		Prénom :	
☎		E-mail :	
Adresse :			
Sujet abordé :			
Signature :			

Responsable de la publication : Alain PAKOSZ, Maire.

Comité de rédaction : Francis SÉNÉCHAL

Bulletin imprimé en Mairie (682 exemplaires)